



CONDITIONS GENERALES E-FACTURE

Le service e-facture ODYSSI est accessible aux clients résidentiels du secteur de la CACEM, personnes physiques non assujetties à la TVA.

DESCRIPTION DU SERVICE « E-FACTURE »

ODYSSI met à disposition de ses clients particuliers qui auront souscrit au service « e-facture » les factures de leurs contrats eau et /ou assainissement sous format électronique.

- Les factures sur internet sont mises à disposition au même rythme que les factures adressées par courrier postal dans l'espace client créé préalablement sur le site internet www.odyssi.fr via un identifiant et un mot de passe.
- L'e-facture sur internet est disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, à partir de tout micro-ordinateur connecté à internet.
- Un courrier électronique envoyé à l'adresse e-mail du client lors de son inscription au service « e-facture » informe celui-ci de la mise à disposition de chaque nouvelle facture.
- La facture électronique demeure accessible au Client sur le site www.odyssi.fr, pendant une durée de 3 ans, à la condition que le compte du Client demeure actif. Cet archivage se constitue progressivement à partir de la mise en ligne de la première facture électronique.
- Le Client qui souhaite les conserver plus longtemps, devra procéder lui-même à leur archivage sur le support électronique de son choix.
- En cas de résiliation du compte, les factures archivées demeureront accessibles au Client pendant une durée de 1 an à compter de la date de résiliation.
- Les factures relatives aux frais de souscription et les factures de résiliation ne rentrent pas dans le cadre de l'e-facture, elles seront adressées sous format papier.

ADHESION AU SERVICE « E-FACTURE »

- L'adhésion est gratuite et accessible aux clients particuliers, clients résidentiels, personnes physique non assujettis à la TVA.
- L'adhésion se fait en ligne sur le site www.odyssi.fr, par la création d'un espace personnel et mot de passe, à condition que l'abonné ait opté pour un paiement par prélèvement de ses factures.
- Lors de l'inscription, un mail de confirmation est envoyé reprenant l'adresse mail enregistrée par le client pour validation.
- Tout changement d'adresse électronique devra être signalé. A défaut, le client ne recevra plus d'avis de mise à disposition. Le prélèvement automatique du paiement de ses factures se poursuivra tout de même.

PREMIERE ACTIVATION ET DUREE DU SERVICE FIN DU CONTRAT

- Le service prend effet dès le lendemain du délai de rétractation mentionné ci-après.
- La première e-facture sera à disposition à la date correspondant à sa prochaine facture papier.
- Dans le cas d'un délai trop court entre l'inscription et la prise en compte de l'adhésion une dernière facture papier sera adressée au client.

CONDITIONS TARIFAIRES DE SOUSCRIPTION

La souscription et l'usage du service « e-facture » est gratuit (hors coût de la connexion Internet qui est à la charge du Client).

CONDITIONS D'ADHESION

Le service « e-facture » est exclusivement réservé aux clients particuliers, personnes physiques non assujetties à la TVA.

Le client certifie la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de son inscription, et garantit ODYSSI, à cet effet, contre tout dommage de quelque nature qu'il soit, toute plainte ou action en justice émanant de tiers. Cette garantie, due par le Client à ODYSSI couvre les condamnations de toutes natures ainsi que les indemnités, les dommages et intérêts, les honoraires d'avocat et les frais de justice.

STATUT DE LA FACTURE SUR INTERNET

- L'e-facture est le document légal justificatif de l'appel à paiement émis par ODYSSI, au même titre que la facture papier.
- Le Client peut imprimer sa facture à partir du fichier PDF sur son imprimante personnelle. Cette impression n'est pas opposable juridiquement et ne peut constituer un justificatif fiscal. En cas de besoin, ODYSSI peut fournir un duplicata papier de la facture.

RESILIATION AU SERVICE « E-FACTURE »

- La souscription au service « e-facture » étant effectuée pour une durée indéterminée, le Client peut à tout moment résilier son inscription sur le site. Un message électronique de confirmation est envoyé au client sous 48 heures.
- La résiliation de ce service entraîne automatiquement le retour à l'envoi des factures sur support papier par envoi postal.
- Toutefois, si le délai entre l'annulation du contrat et l'émission de la prochaine facture est trop court, l'annulation pourra prendre effet lors de la facture suivante.

DELAI DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.121.21, du code de la Consommation, en cas de souscription au service via l'utilisation d'une ou plusieurs techniques de commercialisation à distance, sans la présence physique simultanée des parties, le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités. Ce délai de 14 jours court à compter de la réception par Odysse de l'acceptation de la souscription au service e-facture par le client. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvré suivant. Ce droit de rétractation s'exerce par le client par l'envoi d'un simple mail en mentionnant sa référence client sur le site Internet www.odysse.fr.